Commission Futsal

PROCES-VERBAL

Réunion du 11/11/2026

Préside : M. Sofiane MOURI
Présent : MM. Heiddy BOUAMEUR, Warren MBEMBE, Glorece MUKELENGE.
Assiste : M. Cheick DRAME

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H et envoyé sur l'adresse électronique secretariat@district75foot.fff.fr . Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

Nous vous rappelons de bien vouloir procéder à la mise à jour de vos tablettes afin de bénéficier de la nouvelle version (version 5.0.10).

CHAMPIONNAT

Match n°55750254 : PARIS FUTSAL / HOMENETMEN - SENIOR FUTSAL D2
Dossier transféré par le C.A.C.A.C du 28/10/202

La commission demande aux clubs de s'entendre sur une date avant le 20/12/2026

SÉLECTION DÉTECTION

Les détections ont eu lieu U15 et U17 vendredi 6/11, 11/11.

DIVERS

FORMATION :

Le CFI FUTSAL U13/U15 sera proposé aux clubs :
- 1ère journée : le mardi 22/12
- 2ème journée : le mardi 16/02/27.